

Mairie de La Ferté Alais

5 rue des Fillettes - 91590 La Ferté Alais Demande de second livret de famille

Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi,Mercredi, vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Samedi de 8h30 à 12h

(Application du décret n°74-449 du 15 mai 1974, de l'arrêté du 16 mai 1974 modifié et des articles 634 à 636.2 de « l'Instruction générale relative à l'état civil » du 11 mai 1999)

Je soussigné(e)			
Nom (1) :			
Prénoms : : : : : : : : : : : : : : : : : : :			
Domicilié(e) à :			
Code postal : 9 1 5 9 0 Commune : La Ferté Alais			
Nature du Livret : Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2) :			
d'époux,			
de mère naturelle ou adoptive,			
de père naturelle ou adoptif,			
commun des père et mère naturels (3)			
Motif de la demande : Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2)			
Motif de la demande : Sollicite la délivrance d'un second livret de famille (2) : Perte, vol ou destruction du premier livret. (Art. 15)			
Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes qui figurent au			
livret. (Art. 16)			
Époux dépourvu du livret (Art. 14)			
(4)			
Je motive ma demande par les considérations suivantes			
Conditions de délivrance : Je sollicite (2) :			
l'établissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence, et à cet effet je présente le premier livret en ma possession.			
☐ la reconstitution d'un nouveau livret par les voies prévues à l'article 630 de l' I.G. de l'état civil			
et remplis à à cet effet le questionnaire durant au verso de la présente.			
Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et (éventuellement) au verso son	t		
exacts. Fait à La Ferté Alais , le			
Signature,			

- (1) Noms en lettres capitales et prénoms.
- (2) Cocher d'une croix.
- (3) Dans ce cas la demande doit être introduite
- conjointement par le père et la mère (Art. 622 et 631 de l' I.G.).
- (4) Préciser les motifs de la demande.

QUESTIONNAIRE A REMPLIR A L'APPUI DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE

LORSQUE LE PREMIER LIVRET N'EST PAS PRÉSENTÉ

Mariage contracté à la mairie d		Le
EPOUX / PERE	ENTRE	EPOUSE / MERE
Nom(1)		Nom de jeune fille (1)
Prénoms		Prénoms
Mentionner le cas échéant, la date et le		Mentionner le cas échéant, la date et le
lieu de décès		lieu de décès
Mentionner le cas échéant, la date du	į.	Mentionner le cas échéant, la date du
divorce ou de la séparation de corps		divorce ou de la séparation de corps
·		
Date et lieu de naissance	•	Date et lieu de naissance
Date de lieu de Maissance		Date of field de fialssaillee
	ENF	ANTS
1 NOM :		2 NOM :
Prénoms :		Prénoms:
Né(e) le :		Né(e) le :
A		A
(2)		(2)
2 NO.	Texte	4 NOM -
3 NOM: Prénoms:		4 NOM: Prénoms:
Né(e) le :		Né(e) le :
A		A
(2)		(2)
5 NOM :		6 NOM :
Prénoms :		Prénoms:
Né(e) le :		Né(e) le :
Α		A
(2)		(2)
7 NOM :		8 NOM :
Prénoms :		Prénoms:
Né(e) le :		Né(e) le :
A		A
(2)		(2)
\—/		\—/

Nota : le livret de famille est constitué de la réunion des extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants, et le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'Etat civil des personnes considérées. L' usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénales

⁽¹⁾ Nom en lettres capitales

⁽²⁾ Mentionner le cas échéant, la date et lieu de décès